



POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Approuvée par résolution du conseil de l'Association des manufacturiers de menuiserie architecturale du Canada (« **AWMAC** ») et adoptée et entrée en vigueur le 27 octobre 2020.

1. DÉCLARATION

L'AWMAC s'engage à protéger les renseignements personnels que lui confient ses membres ou d'autres personnes qui désirent utiliser les ressources de l'AWMAC.

La présente Politique de protection des renseignements personnels (la « **politique** ») présente un résumé des principes et des procédures auxquels souscrit l'AWMAC en vue de s'acquitter de ses engagements en matière de protection des renseignements personnels et de se conformer, dans la mesure où elles sont applicables, aux exigences des lois et des règlements aux termes des lois sur la protection de la vie privée en vigueur au Canada, y compris la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, la *Loi canadienne anti-pourriel* et les lois provinciales applicables sur la protection des renseignements personnels.

La politique s'applique à l'AWMAC et à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels relatifs à ses membres ou à toute personne de qui l'AWMAC recueille des renseignements personnels dans le cadre de ses activités commerciales. La présente politique ne concerne que les renseignements personnels relatifs à des personnes identifiables et ne s'applique pas aux renseignements recueillis, utilisés ou divulgués à propos de sociétés ou d'entités commerciales.

La présente politique n'impose aucune limite à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation des renseignements suivants par l'AWMAC :

- vos coordonnées professionnelles; et
- certains renseignements accessibles au public (comme les renseignements figurant dans les annuaires téléphoniques et les registres publics).

Dans la mesure où un élément de la présente politique est incompatible avec les lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, telles qu'elles existent à la date des présentes, ou telles qu'elles peuvent être modifiées ou mises en œuvre à l'avenir, l'AWMAC se conformera à toutes les lois applicables et changera ou modifiera les modalités de la présente politique au besoin pour s'assurer que l'AWMAC se conforme à toutes les lois applicables.

2. DÉFINITION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

2.1. Les renseignements personnels sont des renseignements qui permettent d'identifier une personne. Il s'agit, mais non de façon limitative, du nom, de l'adresse domiciliaire, de l'adresse courriel, du numéro de téléphone, de l'âge, du sexe, de la race, de la nationalité, de l'origine ethnique, de l'origine, de l'état civil ou de la situation familiale, des antécédents en matière de

soins de santé (y compris les informations relatives à un handicap physique ou intellectuel), d'un numéro d'identification, d'informations financières, des antécédents en matière d'éducation, etc., d'une personne.

3. COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

3.1. L'AWMAC recueille uniquement les renseignements personnels qui sont nécessaires aux fins de la prestation de services aux membres. Certaines des principales raisons pour lesquelles l'AWMAC recueille et utilise vos renseignements personnels sont les suivantes :

- a) vous fournir des services et des avantages en qualité de membre de l'AWMAC;
- b) conclure une transaction avec vous lorsque vous achetez ou utilisez un produit ou un service que nous offrons;
- c) vous informer des produits ou services de l'AWMAC susceptibles de vous intéresser;
- d) maintenir des renseignements sur les compétences et capacités particulières des membres;
- e) permettre à l'AWMAC de communiquer avec ses membres (par exemple, bulletins d'information électroniques et sondages en vue d'améliorer nos programmes et services);
- f) exécuter les procédures de l'AWMAC, comme la participation aux comités, les avis de convocation aux assemblées générales annuelles et aux assemblées spéciales;
- g) se conformer à ses obligations légales aux termes de ses règlements;
- h) effectuer des recherches et des analyses à des fins qui visent, mais non de façon limitative, à mieux comprendre les membres de l'AWMAC, à permettre aux membres de l'AWMAC de donner leur avis sur les produits et services, et à produire des analyses de données et des rapports statistiques;
- i) répondre aux demandes de renseignements que vous nous adressez; et
- j) vous inscrire dans le répertoire en ligne des membres de l'AWMAC et gérer votre inscription.

3.2. L'AWMAC recueille des renseignements directement de ses membres en s'adressant au membre ou à sa section régionale. L'AWMAC peut recueillir des renseignements auprès d'autres personnes avec le consentement des membres ou si la loi l'y autorise. Avant la collecte ou au moment de la collecte de renseignements personnels, l'AWMAC informe les membres des objectifs de la collecte de tels renseignements. Le seul cas où l'AWMAC ne les en informe pas est celui où un membre fournit volontairement des renseignements dans un but distinct. Il peut s'agir de scénarios comme les suivants : une personne envoie un courriel à l'AWMAC pour lui demander de fournir des renseignements supplémentaires sur un sujet; un membre s'inscrit à des activités de l'AWMAC; un membre présente une demande d'adhésion; un membre propose une mise en candidature à un prix au nom d'un autre membre, etc.



4. CONSENTEMENT

- 4.1. L'AWMAC demande le consentement des membres pour recueillir, utiliser ou divulguer leurs renseignements personnels, sauf dans des circonstances particulières où la loi en autorise ou en exige la collecte, l'utilisation ou la divulgation sans consentement. L'AWMAC peut présumer du consentement dans les cas où les membres fournissent volontairement des renseignements dans un but évident, conformément aux paragraphes « Collecte de renseignements personnels » de la section 3 ci-dessus.
- 4.2. L'AWMAC demande un consentement exprès à certaines fins et peut ne pas être en mesure de fournir des services particuliers si les membres ne sont pas disposés à consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de certains renseignements personnels. Lorsque le consentement exprès est nécessaire, l'AWMAC demande aux membres de donner leur consentement oralement, par écrit ou par voie électronique. Un membre peut retirer son consentement à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels en tout temps, à moins que les renseignements personnels ne soient nécessaires pour que l'AWMAC puisse remplir ses obligations légales. L'AWMAC respecte votre décision, mais pourrait ne pas être en mesure de vous fournir certains produits et services si elle ne dispose pas des renseignements personnels nécessaires.
- 4.3. L'AWMAC peut recueillir, utiliser ou divulguer les renseignements personnels des membres sans leur consentement, mais uniquement dans la mesure où la loi l'y autorise. Par exemple, l'AWMAC peut ne pas être tenue de demander le consentement lorsque la collecte, l'utilisation ou la divulgation est raisonnable dans le cadre d'une enquête ou d'une procédure judiciaire, pour recouvrer une dette active, en cas d'urgence menaçant la vie, la santé ou la sécurité, ou lorsque les renseignements personnels proviennent d'un annuaire téléphonique public.

5. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- 5.1. L'AWMAC protège les renseignements personnels de ses membres d'une manière appropriée au degré de sensibilité des renseignements. L'AWMAC vise à prévenir toute perte, utilisation abusive, divulgation ou modification des renseignements personnels, ainsi que tout accès non autorisé aux renseignements personnels.
- 5.2. L'AWMAC utilise des mesures de sécurité appropriées lors de la destruction des renseignements personnels des membres, y compris le déchiquetage des dossiers papier et la suppression permanente des dossiers électroniques. L'AWMAC conserve les renseignements personnels des membres seulement aussi longtemps qu'il est raisonnable de le faire en vue d'atteindre les objectifs pour lesquels les renseignements ont été recueillis ou pour des raisons juridiques ou commerciales.
- 5.3. Le(s) site(s) Web de l'AWMAC peuvent fournir des liens vers des sites Web de tiers. Notre politique sur la protection des renseignements personnels ne s'étend pas à ces sites tiers et il est recommandé aux utilisateurs de lire les politiques de confidentialité de ces sites. Nous ne



sommes pas responsables du contenu des sites Web de tiers ou des pratiques de confidentialité qu'ils utilisent.

6. ACCÈS AUX DOCUMENTS QUI CONTIENNENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- 6.1. Les membres de l'AWMAC ont le droit d'accéder aux renseignements personnels les concernant qui figurent dans un document dont l'AWMAC a la garde ou le contrôle, sous réserve de certaines exceptions. L'AWMAC a le droit de refuser l'accès à des renseignements qui révéleraient des renseignements personnels sur une autre personne et de refuser l'accès à des renseignements personnels si la divulgation révélait des renseignements commerciaux confidentiels. L'accès peut également être refusé si les renseignements sont privilégiés ou contenus dans des dossiers de médiation.
- 6.2. Si l'AWMAC refuse une demande d'accès en tout ou en partie, elle informe le membre des raisons du refus. Lorsque des exceptions à l'accès s'appliquent, l'AWMAC peut retenir ces renseignements et fournir le reste du dossier au membre. Les membres peuvent demander l'accès à leurs renseignements personnels en écrivant à l'adresse postale officielle de l'AWMAC indiquée sur notre site Web. Les membres doivent fournir suffisamment d'information dans leur demande pour permettre à l'AWMAC d'identifier les renseignements qu'ils recherchent. Les membres peuvent également demander de l'information sur l'utilisation que fait l'AWMAC de leurs renseignements personnels.
- 6.3. L'AWMAC compte sur ses membres pour qu'ils l'informent de tout changement dans leurs renseignements personnels susceptibles d'avoir une incidence sur leur relation avec notre organisation. Si un membre est conscient d'une erreur dans les renseignements que nous possédons à son sujet, il est prié de nous contacter, et nous corrigerons de tels renseignements sur demande dans la mesure du possible. Il peut arriver que nous exigions une demande de correction par écrit.
- 6.4. L'AWMAC peut facturer des frais raisonnables pour fournir des renseignements, mais pas pour effectuer une correction. L'AWMAC informe les membres de tous les frais qui peuvent s'appliquer avant de commencer à traiter une demande.

Tous les commentaires, questions, préoccupations ou plaintes concernant vos renseignements personnels ou notre politique et nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels doivent être transmis au directeur général de l'AWMAC comme suit :

Par la poste :

Association des manufacturiers de menuiserie architecturale du Canada
À l'attention de la directrice générale/du directeur général
Case postale 36525, COP MacTaggart
Edmonton (Alberta) T6R 0T4

Par courriel :

michelle_morrell@awmac.com